

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Paris :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annes.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Janvier 1875.

## Bulletin politique.

Il ne reste plus que cinq ans et dix mois à discuter sur le septennat. Quatorze mois de ce régime se sont déjà passés en projets d'organisation. Rien n'a été fait. On arrivera au terme sans plus de résultat. Il y aura jusqu'à la fin une commission des Trente qui confectionnera des lois constitutionnelles, toujours défilées et ajournées ; ce sera toujours la dernière ressource de la situation.

Les habiles tiennent pour l'organisation du septennat. Voilà plus d'un an qu'ils nous vantent les avantages de cet expédient. Il est dans l'esprit du libéralisme politique d'attendre toujours le salut d'un homme ou d'une loi. Que faisons-nous autre chose, depuis 89, que de changer de constitution et de sauveur ? Depuis que les anciens principes ont été rejetés pour les nouveaux, nous avons eu, à chaque gouvernement, et plusieurs fois sous le même, une nouvelle constitution qu'on disait être la loi définitive ; à chaque crise, à chaque révolution, un homme, souverain ou ministre, en qui on mettait toutes ses espérances. Tout cela nous a menés à l'anarchie la plus profonde.

Le libéralisme est incorrigible. Plutôt que de revenir au principe de l'ordre et de la stabilité, il en est encore à chercher une constitution, un homme selon ses idées. Il avait trouvé le septennat, dont tout le monde n'a pas voulu tout de suite ; il l'offre de nouveau : c'est encore le salut pour six ans ! Et après ? Les fabricants de Constitution ne feront pas défaut ; il y aura toujours des Broglie, des Audiffret-Pasquier, des Casimir Périer pour inventer quelque merveille parlementaire, et il ne manquera pas de se trouver un autre sauveur, ne fût-il pas de leur goût. Ainsi en ira-t-il jusqu'à la fin des essais du libéralisme.

Nous tournons dans un cercle vicieux. Le libéralisme aboutit à l'anarchie, qui mène au despotisme. Partis de 89, nous avons accompli plusieurs fois déjà cette évolution. Nous retomberons définitivement dans le despotisme, comme les peuples sans principes. Les libéraux croient toujours à 89. C'est leur idéal ; il veulent tout y ramener. 89 est une fiction. La révolution et Bonaparte ont passé par dessus, et en ont fait une réalité tout autre. Nous sommes en plein régime révolutionnaire et bonapartiste ; on n'en sortira pas par la chimère libérale. Il est risible de voir les libéraux se débattre à la fois contre les radicaux et les bonapartistes avec leurs petites machinations parlementaires ; autant font les Chinois avec leurs épouvantails grotesques devant l'ennemi. Le septennat pour empêcher la Commune ou l'Empire !

Ils comptent bien sans doute se retrouver les maîtres à la fin et diriger la transition. Ce terme est l'objectif de leurs habiletés. Ils y seront pris. Un autre viendra plus fort qu'eux qui renversera d'un coup de force ou de suffrage universel le petit château de cartes parlementaire qu'ils auront mis neuf ans à édifier. Faites, en attendant, toutes les enquêtes qu'il vous plaira sur le 4 septembre et le comité bonapartiste ; nommez commissions sur commissions pour élaborer vos

projets constitutionnels ; constituez tous vos riens : vous ne ferez qu'accroître les forces de ceux que vous croyez combattre. En même temps que le radicalisme, le bonapartisme grandit. Vous n'avez pas voulu de la monarchie, ou plutôt vous en avez voulu une à votre gré, que vous attendez encore ; d'autres ont pris les devants. Vous êtes déjà débordés, le suffrage universel vous enveloppe d'un vaste mouvement tournant. Vous êtes vaincus comme par les Prussiens. Finalement, toute cette politique habile aura abouti à nous mettre devant l'alternative d'une nouvelle Commune ou d'un nouvel empire. L'intérêt de la conservation l'emportera, on reviendra au régime qui promettra au moins la sécurité.

Se peut-il qu'on en soit déjà à prévoir le rétablissement de l'empire ? Y aurait-il aujourd'hui un tiers, une moitié de la France, peut-être plus, pour appeler secrètement de ses vœux le retour de la dynastie déchue, si dès Bordeaux, l'Assemblée nationale, élue pour refaire le pays et lui donner un gouvernement de salut, avait suivi une autre politique ? L'influence de quelques hommes lui a été fatale. Ceux-là ont tout empêché et n'ont rien su faire. La plupart se sont rejoints sur le septennat. Que sortira-t-il de ce dernier effort de leur génie parlementaire ? Avec leurs belles combinaisons, ils auront prolongé un état qui mène fatalement à l'anarchie ou au plébiscite. Ils auront été les artisans de l'un ou l'autre dénouement de cette comédie politique qu'ils ont montée, pour se donner eux-mêmes en spectacle sur le théâtre de leur ambition, se croyant de taille à improviser la pièce et à y jouer le premier rôle. Pour leur châtiment, ils tomberont sifflés et réprouvés, à la lueur des incendies que rallumera la guerre civile ou au bruit du tambour qui proclamera le rétablissement de l'empire. ARTHUR LOTH.

## LA CRISE MINISTÉRIELLE.

Nous revenons à notre point de départ. La crise ministérielle est remise aux calendes grecques. Le gouvernement reprend sa politique de balance entre la droite et la gauche ; il recommence à prêcher l'organisation du septennat, et chaque parti rentre dans son camp sans être ni augmenté ni amoindri.

On disait hier que le gouvernement s'efforçait de trouver des adhérents à gauche et de détacher la droite modérée de l'extrême droite pour se faire une majorité indépendante.

Cette tentative a échoué définitivement. Le centre droit avait cru remarquer quelques symptômes de dissentiment entre les deux droites. Il a convoqué le bureau de la droite modérée, sans doute dans l'espoir de compléter la scission et d'unir ce dernier groupe aux membres du centre gauche que MM. Decazes et d'Audiffret-Pasquier croient avoir arrachés à l'influence un peu despotique de M. Thiers.

La tentative a échoué. M. d'Audiffret a quelque peu surpris la droite modérée par la vivacité de son langage à l'encontre de l'extrême droite. Puis on s'est engagé sur le terrain des principes. MM. de Broglie et d'Audiffret se sont déclarés partisans du septennat impersonnel, et peut-être même moins éloignés que jamais de la République. Alors la droite modérée s'est cantonnée dans le septennat personnel, et il n'a plus été possible de faire un pas.

Le centre droit a même paru craindre que cette campagne ne lui fit perdre quelques

voix à droite. Aussi s'est-il efforcé de se racheter le lendemain.

Les membres du centre droit les plus sympathiques à la droite, tels que M. Peltre-Villeneuve, M. de Saint-Pierre, etc., sont venus à la société des Réservoirs entretenir de la réunion de la veille les membres des deux droites qui s'y étaient donné rendez-vous.

Dans les termes les plus courtois, ces messieurs ont exprimé le désir qu'on ne retint des paroles de M. d'Audiffret que ses conclusions. Ce qu'il y avait eu de trop vif dans les débuts du langage de l'honorable duc étant ainsi mis à néant, les explications sur les principes ont été de la plus parfaite urbanité de part et d'autre, mais aucun des trois groupes n'a abandonné son terrain.

Le centre droit a persisté à espérer, dans le septennat impersonnel, la création d'une seconde Chambre et le droit de dissolution en faveur du maréchal.

La droite modérée, qui était du reste représentée par un très-petit nombre de personnes, s'est maintenue sur le septennat personnel, tout en annonçant qu'elle voterait la deuxième lecture de la loi de transmission des pouvoirs.

L'extrême droite a accueilli ces commissions de la manière la plus cordiale ; elle a même fait un accueil très-sympathique à l'honorable M. de Larcy, dont elle ne peut qu'approuver la ferme attitude chez le maréchal ; mais le groupe des chevronnés n'a pas fait la moindre concession de principes.

Il ne s'est engagé à rien, même au sujet du septennat personnel et de la première lecture de la loi de transmission des pouvoirs. Un membre de la droite modérée, qui est en très-bons termes avec le gouvernement et le centre droit, a même rappelé à cette occasion qu'il avait accompagné M. le duc de Broglie chez le maréchal lors des stipulations de la droite avant le vote de la prorogation. Cet honorable député a précisé que, dans l'entretien qu'il eut alors avec le chef de l'Etat, il lui avait fait observer que, dans la pensée de la droite, le septennat ne serait qu'un provisoire en attendant la monarchie.

Après avoir ainsi regagné chacun son terrain primitif, mais effacé toute trace d'irritation personnelle, les trois groupes se sont séparés comme ils s'étaient réunis.

En résumé, l'extrême droite n'est pas entamée et ne se laissera pas lier par l'acceptation d'un portefeuille, la droite modérée et le centre gauche restent ouverts au centre droit sans lui appartenir. Un petit nombre de membres de ces deux groupes, tels que M. Deppeyre d'un côté, M. Cézanne et quelques autres d'autre part, paraissent pouvoir prêter leur concours au gouvernement, mais ils n'ont pas entraîné le gros de leur parti.

Dans l'espoir que ces adhésions personnelles seront imitées, le gouvernement paraît vouloir perpétuer indéfiniment la situation. Il reste septennaliste comme devant, mais, n'étant pas assuré du succès de ses lois constitutionnelles, il conserve le ministère actuel pour lui faire porter cet échec, si échec il y a. Il en retardera d'ailleurs le moment dans la limite de ses forces.

La loi des cadres durera jusqu'à jeudi prochain. Puis on fera de la première lecture de la loi de transmission des pouvoirs une simple formalité, puis la loi de l'état-major, la troisième lecture de la loi des cadres, la discussion des nouveaux impôts sur le rapport Mathieu-Bodet, et, s'il le faut, la

loi de l'enseignement supérieur, permettront de gagner autant de temps que l'on voudra. On emploiera ce délai à négocier indéfiniment la jonction des centres.

La droite a beau faire observer qu'il serait plus logique de faire le nouveau cabinet avant les discussions constitutionnelles ; on est résolu à ne les composer qu'après cette délibération.

M. de Broglie ne paraît plus aussi pressé d'y entrer depuis qu'il voit les obstacles qui le menacent. M. d'Audiffret n'a pas été assez heureux dans ses négociations avec le centre gauche pour qu'un ministère attende de lui une grande force. Il restera à l'état de cheville ouvrière entre le Septennat et la République.

M. Decazes restera l'inspirateur de la politique gouvernementale. Il n'y a pas jusqu'au général de Chabaud-Latour qui ne se résigne à rester provisoirement. Sa famille elle-même en fait l'aveu.

En un mot, nous revenons à notre point de départ, et la crise ministérielle peut être considérée comme provisoirement close.

## LA LOI DES CADRES.

L'artillerie et le génie se sont disputés les pontonniers avec tenacité. Le combat a duré pendant presque toute la séance de samedi. Il faudrait des connaissances spéciales pour rendre compte par le menu des arguments qu'on a produits de part et d'autre ; contentons-nous de compter les coups, de dire par qui ils ont été échangés, et quel en a été le résultat final.

Du côté de l'artillerie, M. le général Pellissier, M. le général Tamisier, M. le général de Cisse et surtout le général Mazure, se sont successivement engagés et ont vaillamment raisonné pour retenir le corps des pontonniers dans l'artillerie à laquelle il a toujours été adjoint. Il nous a semblé que le général Pellissier, démontrant par la théorie et par la pratique constante la solidarité qui existe entre le service des pontonniers et celui de l'artillerie, était dans la vérité.

M. le général Guillemaut, M. le général Chareton et M. le colonel Chaper ont combattu pour le génie. Mais leurs discours n'ont pu détruire l'effet produit par ceux de leurs adversaires ; celui du général Guillemaut, surtout, a été d'une faiblesse déplorable et s'est évanoui sous les premiers coups de feu du général Tamisier.

Dans l'action générale a eu lieu un petit épisode bon à signaler.

Comme M. Jean Brunet, qui dans tout le cours de cette longue et importante discussion a fait preuve de talent et de connaissances spéciales, montait à la tribune pour s'opposer à la disjonction de l'artillerie et des pontonniers, des huées grossières sont parties des bancs de la gauche. Il en est presque toujours ainsi quand M. Jean Brunet demande la parole. M. Jean Brunet est catholique.

Comme les huées ont continué et ont couvert la voix de l'orateur, celui-ci déclare scandaleux le système d'exclusion que certains de ses collègues affectent de vouloir lui appliquer.

Alors, M. Malons, un citoyen des plus polis et des plus cultivés de la gauche, lance à M. Jean Brunet cette insolente interruption : « Le scandale ! c'est vous, monsieur Brunet ! »

Cette grossièreté ne se trouve pas à l'Officiel, mais elle a été entendue de tout le mon-

de, et en particulier de M. le président qui ne l'a point relevée, comme c'était son devoir de le faire, et qui s'est mis, ironie amère, à prêcher la modération à la victime des violences radicales.

Après cet incident scandaleux, l'amendement de M. le général Mazure, tendant au maintien du corps des pontonniers dans l'artillerie, a été mis aux voix et a été adopté à une immense majorité, — 442 voix contre 489.

C'est donc le génie qui a été battu.

#### ELECTIONS DU 7 FÉVRIER A L'ASSEMBLÉE.

Saint-Brieuc, 16 janvier.

Aux noms déjà connus de MM. Charles de Goyon, duc de Feltre, candidat bonapartiste, et Foucher de Careil, thieriste, il faut ajouter celui du contre-amiral de Kerjégou, commandeur de la Légion d'Honneur, monarchiste, frère de l'honorable Monjaret de Kerjégou, député du Finistère.

« Faisons tous nos efforts, dit le contre-amiral dans sa circulaire, pour que le maréchal de Mac-Mahon puisse accomplir jusqu'au bout la grande mission qui lui a été confiée par l'Assemblée nationale; mais si les événements, trompant nos prévisions, me mettaient dans l'obligation de me prononcer sur la forme du gouvernement, je n'hésiterais pas à formuler mes préférences pour le principe monarchique que je crois seul capable de rendre à la France sa situation dans le monde. »

Versailles, 16 janvier.

Voici les noms des candidats en présence, jusqu'à ce jour :

M. Valentin, ancien député à l'Assemblée législative de 1849, ancien préfet de Strasbourg, de Lyon, candidat de la République française et des radicaux.

M. de Kératry a lancé une circulaire républicaine, dans laquelle, toutefois, il rappelle aux électeurs sa conduite énergique à Marseille. Au fond, centre gauche rallié au septennat.

M. le duc de Padoue, candidat malheureux à la dernière élection, se représente.

Quant à M<sup>e</sup> Albert Joly, le candidat éventuel de Seine-et-Oise, il s'efface cette fois encore devant M. Valentin, comme il l'a fait naguère devant M. Sénard.

## Etranger.

### ALLEMAGNE.

On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

La réparation que le cabinet de Berlin demande au gouvernement du roi Alphonse pour le dommage causé par les carlistes au brick *Gustave* soulève une question d'un certain intérêt.

Le nouveau gouvernement endosse naturellement vis-à-vis des puissances qui le reconnaissent comme le représentant légal de l'Espagne, toutes les charges du gouvernement précédent.

On se demande donc si la satisfaction que l'Allemagne exige en ce moment devra précéder la reconnaissance du roi Alphonse, ou bien si le cabinet de Madrid attendra qu'il soit reconnu par l'Allemagne avant de répondre d'un fait qui remonte aux derniers jours du gouvernement de Serrano.

Le *Times* publie les dépêches suivantes :

Berlin, 15 janvier.

La canonnière allemande le *Nautilus*, armée de 4 canons et d'une force de 600 chevaux, partit hier de Santander pour Quetaria, où elle attendra l'arrivée d'autres navires de guerre. Elle doit s'abstenir de toute hostilité, à moins qu'elle ne soit attaquée par les carlistes.

Les négociations avec le gouvernement de Madrid ne suivant pas une marche aussi favorable qu'on l'avait espéré, l'Amirauté a ordonné que trois corvettes et trois autres canonnières se rendraient sur la côte carliste. L'escadre allemande croisant dans la baie de Biscaye comprendra donc bientôt huit navires ayant un total de 50 canons et une force de 6,800 chevaux.

Paris, 16 janvier, minuit.

Les journaux français ont parlé, ces jours derniers, d'une dépêche importante reçue de Berlin par le ministère des affaires étrangères, lequel a eu une longue entrevue avec le prince Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne. Grâce à une lettre qu'on me communique à l'instant et qui émane d'un correspondant dont je vous ai plusieurs fois transmis les très-exactes informations, je puis vous affirmer que la dépêche en question et la conversation sub-

séquentes étaient relatives à une récente circulaire du gouvernement allemand à ses représentants à l'étranger, laquelle explique la conduite et l'attitude de ce même gouvernement, par rapport au *Gustave*, le navire allemand qui a été dernièrement victime d'une agression carliste.

Le gouvernement allemand déclare dans cette circulaire que, malgré tout son désir de respecter le légitime amour-propre du gouvernement espagnol, il se voit obligé de donner satisfaction à l'opinion publique allemande et de venger l'insulte faite à son pavillon. Il résulte de dépositions et de faits indubitables que l'équipage du *Gustave* n'était pas en condition de pourvoir à la sûreté du navire, forcé qu'il était de se garantir contre le feu des carlistes.

Le gouvernement allemand a proposé de reconnaître le maréchal Serrano, afin de mettre entre ses mains les éléments d'ordre qui lui étaient nécessaires pour maîtriser l'insurrection et protéger ses propres sujets aussi bien que ceux des autres gouvernements. Il est désireux de voir le nouveau gouvernement espagnol armé de ces mêmes éléments, et il est disposé à user des moyens de conciliation dont il ne s'est jamais départi à l'égard du précédent gouvernement.

Il s'adresse donc en premier lieu au nouveau gouvernement espagnol et il réclame de son bon vouloir la satisfaction due au pavillon allemand, satisfaction qui ne peut être contestée. Néanmoins, il se hâte d'ajouter que, même au cas où le gouvernement espagnol serait incapable d'accorder cette légitime satisfaction, il s'adresserait encore à ce même gouvernement en vue de se concerter quant aux meilleures mesures à prendre pour donner satisfaction au pavillon allemand, sans négliger d'avoir égard aux légitimes susceptibilités du gouvernement espagnol.

Telle est, en substance, la teneur de cette circulaire. Depuis son envoi on a annoncé que le gouvernement espagnol s'est déclaré prêt à donner satisfaction à l'Allemagne, et on a également annoncé que les plaintes allemandes lui ont été notifiées. L'admission des plaintes de l'Allemagne évite donc la nécessité de mesures à prendre au cas d'un refus du gouvernement espagnol. Il y a tout lieu de croire que cette circulaire est la dépêche à laquelle les journaux français ont fait allusion, et que la conversation entre l'ambassadeur d'Allemagne et le ministre des affaires étrangères de France se réduisit à un échange de communications courtoises sur un sujet qui semble déjà réglé dans le sens d'un prompt accord entre le gouvernement allemand et celui d'Espagne.

Berlin, 16 janvier.

La Diète de Prusse a été ouverte ce matin par M. de Kanphausen, vice-président.

Le discours du trône fait ressortir la situation satisfaisante des finances et constate que, malgré les non-valeurs des contributions, le projet de budget pour 1875 n'accuse aucun déficit. Le roi ajoute dans son discours que l'excédant considérable de 1873 permet d'augmenter les dépenses de l'état.

Il expose ensuite que le projet de budget qui va être représenté renferme différents articles destinés à améliorer la situation des ecclésiastiques, des instituteurs primaires, et à favoriser les arts, les sciences et l'instruction publique en général, ainsi qu'à augmenter et perfectionner les chemins de fer, les ponts et les routes, et à faire progresser l'agriculture et l'élevage des bestiaux.

Le discours du trône constate ensuite que les projets de loi annoncés dernièrement concernent l'administration provinciale, la dotation au provinces, la constitution des tribunaux administratifs, la création des tribunaux supérieurs d'administration, la fondation d'associations forestières et les mesures à prendre pour combattre les épizooties.

Il sera présenté en outre un projet de loi établissant un règlement relatif aux routes et un projet de loi portant création de différentes voies de communication, en outre un projet de loi en vertu duquel les paroisses ecclésiastiques pourront confier leurs intérêts à des représentants élus en ce qui concerne les affaires financières des églises, et enfin un projet de loi concernant les affaires de tutelle.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### L'OCTROI ET SES NOUVEAUX TARIFS.

(Suite. — Voir *Echo* des 29 décembre 1874 et 16 janvier 1875.)

Nous avons donné le montant des ressources ordinaires du budget de la ville, en 1873, s'élevant à . . . . . 282,706 fr. 26 c.

Ces ressources, qui se reproduisent pour 1874, sont augmentées du produit des cen-

times additionnels votés pour étendre la gratuité de l'instruction primaire, ci . . . . . 7,200 fr.

Elles s'augmenteront encore cette année par l'élévation du prix de l'affermement des places, porté de 14,000 à 22,000 fr., ci . . . . . 8,000 fr.

Comment se peut-il faire qu'une éditité qui dispose de tels moyens pécuniaires ait recours à des expédients pour grossir son fonds disponible, comme la suppression de l'allocation due au Bureau de bienfaisance sur l'octroi de la ville : 9,000 fr. ?

Comprend-on la persistance du Conseil municipal à maintenir cette suppression, quand il est notoire que le Bureau, dont les ressources fixes et aléatoires ne dépassent pas 42 à 43,000 fr., a besoin, pour secourir utilement les pauvres, de 24,000 fr. ?

Quelle ne sera pas la surprise des lecteurs quand ils sauront qu'au 31 octobre les administrateurs avaient au *crédit pain* 0 fr. 92 c.

Qu'ils ont au 31 décembre 1874 une dette au *crédit pain* de 2,292 fr.

Devaient-ils, en face des rigueurs d'un hiver qui n'a pas dit son dernier mot, rayer 250 ou 300 pauvres du nombre de 649 auquel s'élève aujourd'hui le chiffre des assistés ? Les listes nominales sont à la mairie, où chacun peut les consulter.

La radiation était conseillée aux administrateurs qui pouvaient en décliner la responsabilité; mais une semblable mesure répugnait à leur conscience autant qu'à leurs sentiments charitables. Ils ne se reconnaissent pas le droit de renoncer à la subvention traditionnelle due aux pauvres: ils ont préféré le secourir et revendiquer leur part dans l'octroi, au nom d'une institution saumuroise qui compte trois quarts de siècle d'existence. Ils attendent l'issue de leur revendication.

Au milieu de cette détresse, les administrateurs ont trouvé une consolation: la Société de Saint-Vincent-de-Paul leur a offert son concours pour les aider à vêtir les nécessiteux. Ce concours a été regardé comme un gage d'alliance dans la charité; il a été favorablement accueilli par la population. Les vieux vêtements recueillis se transforment sous les doigts des sœurs de Sainte-Anne et de nos dames de charité.

Sur quels motifs le Conseil municipal s'est-il appuyé pour supprimer de son budget, le 7 août 1873, la subvention de 9,000 fr. affectée aux besoins du Bureau de bienfaisance ?

Voici, d'après les archives municipales, les *considérants* de sa décision; nous les donnons textuellement, de peur d'en altérer la portée par une analyse exacte :

« Le Conseil, après en avoir mûrement délibéré,

» Considérant que les subventions des communes envers les établissements de bienfaisance ne font pas partie des dépenses obligatoires;

» Considérant que la ville de Saumur a inscrit à son budget de 1874 une subvention de 9,000 fr. en faveur du Bureau de bienfaisance, mais que ce budget n'a point encore été approuvé; que d'ailleurs le budget du Bureau de bienfaisance n'est pas lui-même arrêté;

» Considérant que la ville croit pouvoir faire un meilleur emploi de la somme jusqu'ici affectée au Bureau de bienfaisance; que l'administration municipale a justement à se plaindre des membres qui composent ce Bureau;

» Supprime du budget de la ville, pour l'année 1874, la somme de 9,000 fr. portée sous l'article 53 : *Subvention au Bureau de bienfaisance*;

» Reporte ladite somme sous l'article 54 : *Extinction de la mendicité*, lequel sera ainsi porté à la somme de 41,000 fr.;

» Dit que le local occupé par les sœurs du Bureau de bienfaisance sera repris par la ville, pour la réunion de ses divers services municipaux, charge M. le Maire d'en donner avis à M<sup>me</sup> la supérieure des sœurs de Sainte-Anne;

» Et dit qu'une commission de 5 membres sera nommée à l'effet d'étudier le meilleur mode d'emploi de ladite somme et le meilleur moyen d'arriver au but proposé : l'extinction de la mendicité. »

Comment le Conseil municipal n'a-t-il pas vu qu'il était en contradiction formelle avec la loi du 24 mai 1873 et à l'instruction ministérielle donnée pour l'exécution de cette loi ?

Comment n'a-t-il pas compris que, dans

ses considérants, il empiétait sur les droits du législateur en supprimant en quelque sorte de sa propre autorité l'institution du Bureau de bienfaisance ?

Comment n'a-t-il pas senti qu'il faisait injure aux pauvres en les confondant dans la catégorie des mendicants ?

Comment ne s'est-il pas aperçu qu'il sortait de ses attributions municipales pour empiéter sur les attributions départementales ?

Triste reflet des théories de nos mauvais jours ! Nous laissons — aujourd'hui — ceux qui suivent notre travail à leurs propres réflexions sur les *considérants* de notre éditité: ils en déduiront, nous n'en doutons pas, les causes du malaise qui agite la ville en l'atristant; ils y reconnaîtront aussi les motifs qui éloignent les personnes les plus dévouées au bien public de toute participation aux affaires municipales. (A suivre.)

### CHAMBRE DE COMMERCE.

Voteurs, 293.

Les trois membres sortants ont été réélus, savoir :

M. F. Besnard,	259 voix.
M. R. Marcheteau,	258
M. E. Thoreau,	256

Les élections de dimanche, pour le tribunal de commerce de Saumur, n'ont pas eu de résultat. Les électeurs sont de nouveau convoqués pour dimanche prochain.

Voici la liste des jurés de l'arrondissement de Saumur, appelés à siéger aux assises de Maine-et-Loire qui s'ouvriront à Angers le 4<sup>e</sup> février 1875 :

### MM.

Jamet, Ernest, propriétaire à Saumur.  
Ducamp, Victor, propriétaire à Saumur.  
Menier, Pierre, propriétaire à Saumur.  
Milon, Louis, ancien huissier à Montreuil-Bellay.

Taureau, Paul, notaire à Doué.  
Reveau, Auguste, agriculteur à Denezé.  
Onillon, François, propriétaire à Vihiers.  
Babin, René, notaire à Tigné.  
D'Achon, Raymond, maire de Gennes.  
De Caix de Saint-Aymour, propriétaire à Coutures.

Besrois, Emery, propriétaire à Noyant.

### LES FRÈRES DAVENPORT.

Tout le monde a entendu parler des frères Davenport, qui firent tant de bruit il y a quelques années. Eh bien, ces messieurs appellent le public saumurois à juger de leur armoire mystérieuse, et des effets prodigieux qu'ils obtiennent par l'intervention, disent-ils, d'un esprit docile qui exécute tous leurs ordres.

On sait en quoi consiste leur spectacle de prestidigitation ou de spiritisme. Les frères sont attachés, l'un devant l'autre, sur un simple banc de bois dans une grande et solide armoire absolument nue. Les cordes qui les lient sont de bonne qualité et le public lui-même est prié de faire les nœuds comme il l'entend, aussi compliqués qu'il le peut. Cela fait, on ferme l'armoire, aussitôt on entend un vacarme peu harmonieux, produit par une guitare, des clochettes, des tambours de basque, un violon avec son archet, etc., qu'on a déposés préalablement sur une tablette qui relie les deux bancs. Tous ces objets semblent danser une ronde infernale. Des mains se montrent à une lucarne ménagée à la porte de milieu de l'armoire, et les tambours de basque sortent d'habitude par là.

On ouvre: les frères Davenport n'ont pas bougé, ils sont toujours attachés, exactement de la même manière, et leur visage garde toujours cette expression d'indifférence et de flegme imperturbable propre à la race anglo-américaine. L'expérience est renouvelée plusieurs fois, sans que le résultat change; à la dernière épreuve, ils sortent libres; les liens sont tombés comme par enchantement.

Pour augmenter la difficulté, un monsieur complaisant entre dans l'armoire, se place entre les deux frères attachés, se laisse attacher les mains dont l'une repose sur l'épaule de l'opérateur de droite et l'autre sur les genoux de l'opérateur de gauche. On ferme: même jeu, même bruit, et, de plus, le monsieur sent des mains qui se promènent dans sa chevelure et sur son visage. Il reçoit aussi sur la tête, et ce n'est pas là le beau côté de son rôle, tambours de basque, violon, etc. Quand au

ouvre, il sort de là émerveillé et un peu meurtri. Les frères Davenport sont restés immobiles.

Ces exercices constituent la première partie du spectacle. La seconde se passe en dehors de l'armoire. Une petite table, deux chaises, les cordes et les instruments de musique en font les frais. On éteint les lumières, et les deux frères, solidement attachés chacun sur sa chaise, recommencent leur concert diabolique, les guitares se promènent dans l'air avec des reflets phosphoriques qui font jeter des cris d'effroi aux dames.

Enfin, et pour la dernière expérience, un spectateur s'assied devant les deux frères, pose les mains sur leurs têtes et les frères lui saisissent les bras qu'ils tiennent ferme. Une fois dans l'obscurité, le spectateur donne le signal aux instruments et la danse macabre a lieu ; mais gare à lui, les guitares ne l'épargnent pas plus que les Davenport, et, pendant une minute ou deux, sa tête et ses épaules servent d'enclume aux coups répétés qu'elles frappent. Le patient n'a point senti le moindre mouvement de la part des deux frères ; il tient toujours ses mains sur leurs têtes et ils lui tiennent toujours solidement les bras.

Tels sont les divers exercices dont on a été témoin ces jours-ci à Angers, à l'hôtel de Londres, où les frères Davenport étaient descendus, et qui ont eu lieu devant une vingtaine de personnes, fort peu disposées pour la plupart à croire à l'intervention des esprits, mais admirant franchement l'agilité inouïe dont les opérateurs font preuve. Ces exercices, du reste, semblent les fatiguer beaucoup.

Le Grand-Théâtre d'Angers possédera ce soir les frères Davenport. Demain mercredi, ils donneront au théâtre de Saumur une représentation à laquelle tous les amateurs du mystérieux voudront assister. Ce sera la seule, les habiles prestidigitateurs étant attendus dans plusieurs autres villes.

Le spectacle sera complété par deux vaudevilles, *Un Mari dans du coton* et *Un Monsieur et une Dame*, joués par les artistes du théâtre d'Angers.

#### UNE ERREUR JUDICIAIRE.

On lit dans *l'Espérance du peuple*, de Nantes :

« Le ministère de la justice va avoir à s'occuper d'une affaire qui fera, croyons-nous, grand bruit.

« Il y a quelque trente ans, une jeune fille du nom de Marie Guernic était trouvée morte dans son lit. Les médecins déclarèrent qu'il y avait eu empoisonnement.

« Qui soupçonner ?

« Marie Guernic devait épouser un jeune homme du pays, mais l'on disait partout que ce mariage serait la mort de la sœur de Marie, une jolie fille de dix-huit ans, nommée Madeleine. Le bruit courait que cette jeune fille aimait son futur beau-frère.

« Il n'en fallut pas davantage pour qu'on l'accusât d'avoir empoisonné sa sœur.

« Madeleine Guernic fut arrêtée et jugée. Elle se défendit à peine, se bornant à nier simplement, et fut condamnée à mort. Un beau matin, on vint la prendre dans la prison de la ville, on lui coupa ses beaux cheveux blonds, et M. de Nantes la conduisit en tombereau à la guillotine. Elle mourut pieusement, avec un grand courage, sans récriminations.

« Le temps se passa ; tout le monde plaignait le père Guernic, qu'on voyait plongé dans une inconsolable douleur. Il avait hérité d'une petite fortune qui revenait à ses filles du chef de leur mère, mais cela n'avait pas apaisé son chagrin.

« Il y a quinze jours, le père Guernic est mort. Mais, avant de rendre le dernier soupir, il a appelé un prêtre, l'abbé Barreau, et lui a avoué que c'était lui qui avait empoisonné sa première fille et répandu le bruit que la coupable était la seconde, — afin d'hériter des deux enfants !

« Si la pauvre petite condamnée à mort n'avait rien dit, c'était parce qu'elle savait que son père était l'assassin, et qu'elle aimait mieux mourir que de le dénoncer.

« M. l'abbé Barreau est arrivé à Paris pour transmettre à qui de droit la confession du vieux scélérat. »

On se demande parfois si un individu non valide est passible de la prestation en nature pour les chemins vicinaux. On sait que les prestations en nature sont réglées par les articles 2 et 5 de la loi du 21 mai 1836, et

quand on lit avec attention les dispositions contenues dans ces articles, on acquiert la certitude que tout individu non valide est exempt pour sa personne des prestations en nature ; mais ce même individu, quoique invalide, doit la prestation pour tout ce qui, personne ou chose, dans les limites de la loi, dépend de la famille, de l'exploitation ou de l'établissement dont il est le chef, qu'il possède ou gère à quelque titre que ce soit.

Nous avons déjà redressé l'opinion erronée de quelques personnes relativement à la circulaire des monnaies pontificales. M. le ministre des finances, interrogé à ce sujet par le président du tribunal de commerce d'Issoudun, a répondu de la façon la plus précise :

« Les monnaies pontificales, sans jouir du cours » légal, sont généralement acceptées dans la circulation, elle sont reçues sans difficulté dans les » caisses publiques et, quant à présent, aucune » mesure n'a été prise ou même projetée pour » mettre fin à cette tolérance ; les bruits reproduits » par quelques journaux à cet égard sont dénués » de fondement.

« Je fais adresser des instructions dans ce sens » à M. le receveur particulier d'Issoudun, et vous » pouvez, dès à présent, donner autour de vous » l'assurance qu'il n'est rien changé aux conditions » habituelles de la circulation des monnaies. »

### Agriculture.

#### LES ENNEMIS DE LA POMME DE TERRE.

Au moment où on se prépare à la plantation des pommes de terre, il est opportun de signaler deux ennemis redoutables de cette plante, dont il est question depuis quelque temps.

Le premier est un insecte nommé *Doryphora decemlineata*, qui fait des ravages terribles dans les plantations de pommes de terre de plusieurs Etats du Nord en Amérique. Comme les Etats-Unis importent de grandes quantités de pommes de terre en France depuis quelques années, les cultivateurs ne sauraient trop se tenir en garde contre ce nouvel ennemi, surtout ceux qui emploient des tubercules venant par la voie du commerce.

Le second ennemi, signalé il y a deux ans par M. le docteur Boisduval et tout récemment dénoncé de nouveau par M. Rivière, jardinier chef du Luxembourg, est répandu en Algérie, où ses ravages sont très-nuisibles aux cultivateurs. On le nomme *tineite* : c'est une chenille très-petite, qui creuse ses galeries dans les tubercules en y laissant ses déjections qui pourrissent promptement toute la pulpe, à ce point que les bestiaux refusent de la manger.

Il est donc bien important pour les cultivateurs de veiller à l'état dans lequel se trouvent les tubercules qu'ils vont planter plus ou moins prochainement.

Pour les sauvegarder contre ces ennemis et contre plusieurs autres, il serait bon de les enrober dans de l'eau de chaux additionnée d'un peu de soufre ou d'acide sulfurique, 1 0/0 environ. Les tubercules imprégnés de ce liquide seraient préservés contre les ennemis du dehors en même temps que contre les ravageurs du dedans ; même contre la *maladie* qui a fait de grands ravages autrefois, et qui, bien qu'elle ait sensiblement décliné depuis quelques années, montre, de temps à autre, en certaines localités, que l'ennemi n'est pas mort, mais seulement endormi.

### Faits divers.

#### LA BANDE DE CLAMART ET LES ASSASSINS INCONNUS.

En racontant, il y a quelques jours, l'arrestation d'une bande de ravageurs à Clamart, nous disions que cette capture était d'autant meilleure, que non-seulement elle débarrassait la contrée d'une horde de malfaiteurs dangereux, mais encore qu'on avait de sérieuses raisons de supposer que les individus arrêtés étaient de simples rôdeurs de barrières, et devaient avoir sur la conscience quelques méfaits plus graves.

Une information minutieuse a prouvé que nous avions raison. D'abord, les individus arrêtés à Clamart opéraient au besoin dans Paris. Parmi les objets trouvés dans une mesure inhabitée qui leur servait de rendez-vous et de refuge, figurait une carte d'élève des Beaux-Arts, au nom de Dubois. Cette carte avait été volée sur la place du Château-

d'Eau, à M. Dubois, commis-architecte, auquel on avait pris en même temps divers papiers et une montre.

De même qu'ils opéraient indifféremment dans Paris et dans la banlieue, les malfaiteurs de Clamart étendaient aussi plus loin le cercle de leurs méfaits. De renseignements certains il appert que plusieurs d'entre eux sont allés jusqu'à Fontenay-aux-Roses. Aussi a-t-on de forts soupçons qu'ils ne seraient pas étrangers aux crimes d'Antony. On sait qu'en effet ils étaient armés jusqu'aux dents et qu'on a trouvé sur eux des poignards et des pincemonseigneurs qui peuvent facilement servir d'assommoir. N'est-il pas très-possible que, croyant inhabitée la maison dans laquelle la veuve Plet vivait seule, les voleurs s'y soient introduits, et que surpris, au milieu de leurs déprédations par la pauvre femme, ils l'aient, d'un coup de pince sur le crâne, mise pour toujours dans l'impossibilité de les dénoncer ?

On saura du reste probablement d'ici peu à quoi s'en tenir, et voici pourquoi.

Dans la bande arrêtée à Clamart et dont l'interrogatoire a été fait par M. le commissaire de police Foucqueteau, se trouve un *cheval de retour*, connu sous le nom de *Jaune*. C'est un homme d'une quarantaine d'années, mais qui en paraît soixante. Les vingt ans qu'il a passés à Cayenne semblent compter double dans son existence, et, malgré sa puissante organisation, *Le Jaune*, par moments, souffre beaucoup de cette sérénité anticipée.

Or *Le Jaune* a pris en affection M. Foucqueteau ; on ne sait trop pourquoi. Peut-être est-ce parce que ce magistrat, pendant son interrogatoire, l'a autorisé à se chauffer les pieds, une fois qu'il se plaignait du froid, ou lui a fait donner du pain, alors qu'il trouvait sa ration insuffisante. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ancien forçat, qui se préoccupe fort peu de la condamnation qu'il encourt, a bénévolement déclaré qu'il savait des choses qui feraient bien plaisir à la justice s'il voulait les lui dire.

Quelles sont ces choses ? C'est ce que le secret de l'instruction ne nous permet pas de faire connaître. Mais, sur les renseignements du *Jaune*, M. Foucqueteau a fait demander le dossier de l'affaire de Vaugirard.

Il ne s'ensuit pas de là, comme il a été dit, que les assassins de la veuve Rougier soient entre les mains de la justice. Le révélateur prétend, au contraire, que ces assassins ne sont pas au nombre des gens arrêtés à Clamart. Mais, ajoute-t-il, avec le temps on les aura, et comme preuve, à l'appui de son assertion, il cite certains détails particuliers sur le meurtre de la veuve Rougier, détails qui ne peuvent être connus que de la justice et des assassins. Il nomme, par exemple, certains objets volés, et dit où ils ont été vendus, engagés, etc.

A la suite de ces révélations, plusieurs arrestations, qui paraissent importantes, ont été opérées par le service de la sûreté. On a arrêté, entre autres, un nommé Charles P..., habitant à Belleville, ainsi qu'une fille L..., sa maîtresse, puis un brocanteur du boulevard de la Villette, nommé Plantat, sa femme et un sieur Quiescat, son associé. Ces individus servaient d'entremetteurs à la bande, et l'aidaient à engager ou à vendre les objets volés. C'est ce que l'on nomme en style de police des *fourgasses* ou *recéleurs*.

Les arrestations vont continuer, en même temps que les perquisitions au domicile des nouveaux inculpés révéleront les crimes auxquels ils ont pris part. Que de mystères, depuis celui de la rue Blondel jusqu'à ceux d'Antony, vont peut-être ainsi être dévoilés... surtout si *Le Jaune* continue ses révélations !

Rhumes négligés, bronchites chroniques, phthisie. — Traitement rationnel et économique par les *Capsules de Goudron de Guyot*. — 2 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Saumur, pharmacie Besson, et la plupart des pharmacies.

### BULLETIN FINANCIER.

Correspondance particulière de l'ECHO SAUMUROIS.

Paris, le 13 janvier 1875.

Marché très-ferme. La spéculation témoigne des meilleures dispositions et est aidée dans ses tentatives de hausse par les capitaux de placement. L'argent se porte de préférence sur les valeurs industrielles de tout repos, ce qui est d'un excellent augure. Le 5 0/0 est bien tenu à 106.05, le 3 0/0 fait 61.90, l'Italien a coté 66.35. Quant aux autres fonds étrangers, les transactions sont peu importantes.

Londres nous envoie de nombreux ordres de vente de rente Turque et Péruvienne. Néanmoins,

ces deux valeurs conservent leurs cours. La diminution du taux de l'escompte, ramené à 5 0/0 sur cette place, a été provoquée par des arrivages importants des Etats-Unis.

Les actions des Sociétés de crédit ne varient presque pas.

Par contre, il se fait des affaires suivies sur les actions et les obligations des chemins de fer français.

Les Messageries cotent 538.75 et le Suez 187.50.

La Compagnie d'Orléans à Châlons annonce pour les 22 et 23 courant une souscription à 50,000 obligations de 500 fr., au taux de 232 fr. 50.

### Dernières Nouvelles.

Divers bruits relatifs à la politique intérieure et extérieure ont couru hier à la Bourse et ont produit une assez vive impression.

Voici le résultat du scrutin de ballottage dans l'élection des Hautes-Pyrénées : M. Cazeaux, candidat bonapartiste, 29,630, élu.

M. Alicot, candidat septennaliste et républicain, 23,026.

Deux communes seulement manquent encore.

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Mercredi 20 janvier 1875.

Pour une seule fois,

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Avec le concours des véritables

FRÈRES DAVENPORT

L'Armoire mystérieuse

Le plus étonnant spectacle du dix-neuvième siècle, et les autres exercices et tours merveilleux des frères Davenport.

Le spectacle sera complété par :

Un Monsieur et une Dame, vaudeville en un acte.

Un Mari dans du coton, vaudeville en un acte.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 4664. — 16 Janvier 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Hiyouko, nouvelle japonaise, par M. Peyremal (suite). — Nos gravures : La proclamation de don Alphonse ; — Inauguration du nouvel Opéra : le cortège du lord-maire ; — La salle du nouvel Opéra ; — L'incendie du *Cospatrick* ; — M. Pierre Larousse ; — La conscription des chevaux ; — M. Emile Péreire ; — M. des Ambrois ; — La débâcle de la Saône, à Lyon. — Anciennes coutumes populaires : la fête aux harengs. — Bulletin bibliographique. — Revue financière de la semaine. — Faits divers.

Gravures : La nouvelle royauté espagnole : arrivée à l'hôtel Basilewski de la dépêche officielle annonçant la proclamation de Don Alphonse. — Inauguration du nouvel Opéra : le cortège du lord-maire. — L'incendie du *Cospatrick* : aspect du canot du *Cospatrick*, le jour où il fut rencontré par le *British-Sceptre*. — La salle du nouvel Opéra. — L'incendie du *Cospatrick*. — M. Pierre Larousse. — La conscription des chevaux destinés au service de l'armée territoriale. — M. Emile Péreire. — M. des Ambrois. — La débâcle de la Saône, à Lyon. — C. H. Mac-Donald, lieutenant du *Cospatrick*. — Echecs. — Rébus.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Pelotier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

### PLUS DE DENTS GATÉES

Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste

GOUARD

Recommandé par les sociétés médicales

Prix : 3 francs.

Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison Abel Pilon, de Paris.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix,

des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Ploukow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65.811.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62.476.

Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur. — Dieu soit béni, la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69.719.

**HYDROPISE, RÉTENTION.** — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise

encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, d. 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, ce boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses. 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**Marché de Saumur du 16 Janvier.**

Foin (h.) 77 k. 18 63	Hoile de lin. 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74 17 99	Graine tréfle 50	65
Seigle. 75 13	— luzerne 50	50
Orges. 65 15 50	Foin (h. bar.) 780	90
Avoine h. bar. 50	Luzerne	780
Fèves. 75 19 50	Paille	780
Pois blancs. 80 36	Amandes	50
— rouges. 80 38	— cassées 50	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	250
Colza. 65	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Chenevis. 50 92	qualité (52 k. 500)	40
Huile de noix 50 100	2 <sup>e</sup>	44
— chenevis 50	3 <sup>e</sup>	38

**COURS DES VINS.**

**BLANCS (2 hect. 30).**

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 75
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 70
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 55
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 60
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 55

**ROUGES (2 hect. 30).**

Souza et environs, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 100
Champigny, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 150
Id. 1873.	2 <sup>e</sup> id.	à 140
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 140
Id. 1874.	2 <sup>e</sup> id.	à 130
Varrains, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 103
Varrains, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 100
Bourgueil, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 105
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 105
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 103
Restigné 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 90
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	à 90
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 85
Id., 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à 80
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER 1875.**

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72.	62 10	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	882 50	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	492 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	91	»	»	Crédit Mobilier	387 50	2 50	»	Crédit Mobilier esp., 1. juillet.	678 75	»	»
4 % jouissance 22 septembr.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche	563 50	5	»	Société autrichienne, j. janv.	661 25	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Emprunt 1872	100 20	»	»	Est, jouissance nov.	518 75	»	1 25	Orléans	296 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222	»	75	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	887 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	292	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	450	»	50	Est, jouissance juillet.	640	»	»	Est	287 50	»	»
— 1865, 4 %	475	»	4	Nord, jouissance juillet.	1100	»	5	Nord	297 50	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	307 50	»	2 50	Orléans, jouissance octob.	890	»	»	Ouest	288 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	275	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	580	»	5	Midi	292	»	»
Banque de France, j. juillet.	3817 50	2 50	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juil.	842 50	»	2 50	Deux-Charentes	273 25	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	560	»	2 50	Compagnie parisienne du Gaz.	47 50	»	»	Vendée	246 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juil.	467 50	2 50	»	Société Immobilière, j. janv.	218 75	»	2 50	Canal de Suez.	500	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	252 50	»	5	C. gén. Transatlantique, j. juil.	218 75	»	2 50				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	830	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 2 novembre 1874).**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	»
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	»
9 — 01 — — omnibus.	»
1 — 33 — — solr.	»
4 — 12 — — express.	»
7 — 27 — — omnibus.	»

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte	»
8 — 20 — — omnibus	»
9 — 50 — — express.	»
12 — 38 — — solr, omnibus.	»
4 — 44 — — omnibus.	»
10 — 38 — — express-poste.	»

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

D'un acte sous seings privés, en date du 30 décembre 1874, enregistré à Doué, le 7 janvier 1875, folio 60, recto, cases une et suivantes, par le receveur, qui a perçu les droits; Il résulte qu'entre: M. Gabriel Coutard et M. Antoine Cabanié, tous les deux pépiniéristes, demeurant à Doué, A été formée une société en nom collectif sous la raison sociale *Coutard et Cabanié*, ayant son siège à Doué; Que sa durée est de quatre ans, qui finiront le 24 juin 1878, Et qu'elle a pour objet l'exploitation, la culture et la vente des pépinières, au capital social de 20,000 francs; Que chacun des associés signera Coutard et Cabanié. La présente publication faite, conformément à la loi, après dépôt aux endroits prescrits par la loi. (50)

**PAPIERS PEINTS**

**A CÉDER MAISON DE DÉTAIL IMPORTANTE** A Angers, rue d'Alsace. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES. Clientèle riche. — installation permettant un chiffre de plus de 125,000 francs. Prix de cession : de 12 à 15,000 francs, suivant la quantité de marchandises et de matériel. Facilités pour les paiements. Le cédant donnera son concours, si on le désire. BOURJUGÉ, expert-comptable à Angers. (31)

**COMMUNE DE NUEL-SOUS-PASSAVANT. ADJUDICATION DE TRAVAUX**

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le dimanche 24 janvier prochain, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de Nueil-sous-Passavant, par devant le Maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une école de filles. Le montant du devis dressé par M. Bonnet, architecte à Angers, s'élève à la somme de 7,931 fr. 79 c. On pourra prendre connaissance du projet et du cahier des charges au secrétariat de la Mairie de Nueil, tous les jours, de huit heures du matin à cinq heures du soir. (629)

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL**

25, Boulevard Haussmann, à Paris. MM. les porteurs d'actions non estampillées des CHEMINS DE FER DU NORD DE L'ESPAGNE sont prévenus qu'ils peuvent faire estampiller leurs titres moyennant la somme de VINGT FRANCS, montant des coupons A et B qui leur seront fournis à la caisse du Crédit Mobilier espagnol. MM. les porteurs d'OBLIGATIONS A REVENU VARIABLE DES CHEMINS DU NORD DE L'ESPAGNE sont prévenus également qu'il leur sera payé, à partir de ce jour, à la caisse du Crédit Mobilier espagnol, VINGT FRANCS, contre la remise des deux coupons spéciaux A et B, représentant les intérêts arriérés. (52)

M<sup>re</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

M<sup>re</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

**RHUMES NÉGLIGÉS BRONCHITES CHRONIQUES PHTHISIE**

**TRAITEMENT RATIONNEL PAR LES CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT** Pharmacien à Paris

Ces capsules, sphériques, de la grosseur d'une pêche, contiennent du goudron de Norvège, pur de tout mélange et de première qualité. La capsule se dissout dans l'estomac, le goudron s'émulsionne et agit rapidement. « L'usage habituel et quotidien du goudron est très-recommandé chez les convalescents et les personnes faibles; il constitue un excellent préservatif contre un grand nombre de maladies, surtout contre les maladies épidémiques. » (Annuaire de thérapeutique du professeur BOUCHARLAT.)

« Le goudron, dit M. A. Cazenave, a été plus particulièrement employé contre les phlegmasies chroniques de la peau et la phthisie pulmonaire... Il résulte des faits observés jusqu'à ce jour, que le goudron a une action évidemment stimulante; que, donné à doses modérées, il excite les organes digestifs, il accélère la circulation. » (Dictionnaire de médecine du docteur FABRE.)

« A l'intérieur, le goudron agit en augmentant la dose des urines, excitant l'appétit, accélérant la digestion. On le prescrit surtout contre les catarrhes chroniques du poulmon et de la vessie. » (Traité de pharmacologie du professeur SOUBEIRAN.)

A la dose ordinaire de une ou deux capsules au moment du repas, ce médicament est d'une efficacité remarquable dans les maladies suivantes :

- BRONCHITES
  - CATARRHES PULMONAIRES
  - Asthme
  - TOUX OPINIÂTRE
  - RHUMES
  - PHTHISIE PULMONAIRE
  - IRRITATION DE POITRINE
  - MAUX DE GORGE
  - DYSPEPSIE
  - CATARRHES DE LA VESSIE
- et en général contre toutes les affections des muqueuses.
- Chaque flacon, du prix de 2 fr. 50, contient 60 capsules. C'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de goudron : dix à quinze centimes par jour.
- Pour éviter les contrefaçons et imitations, exiger sur l'étiquette blanche le texte imprimé en noir, et la signature GUYOT imprimée en trois couleurs. Ci-contre le fac-similé en noir de la signature.
- Prix du flacon : 2 fr. 50
- PARIS, MAISON L. FRÈRE, 19, RUE JACOB
- Dépôt à Saumur, pharmacie BESSON, et la plupart des pharmacies. (6)

**CINQ FRANCS PAR MOIS** JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. **CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL** ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas.	90	Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°.	100
— Grande carte de France, montée sur toile en rouleau pour bureaux.	25	Id.	125
MICHELET (J.). Histoire de France et de la Révolution, 25 vol. in-8°.	138	Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par D'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 25 vol. et 300 pl. color. en 2 vol.	400
DABESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°.	72	Arts comptables, par Hangard-Mangé, 1 vol. in-4°, chromo.	600
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés.	60	Art pour tous, par C. Sauvaigo, 12 vol. cartonnés.	380
Histoire de la Révolution française, par Lacretelle, 8 vol. in-8°.	40	Décoration et ornementation, par Liénard, 125 ornements.	125
Histoire des Français, par Luchet. Magnifique édition de bibliothèque, 8 vol. in-8°.	45	Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barrois, 7 vol. in-8°.	50
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché.	80	PELOUZE et FRÉMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. gr. in-8°.	120
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier.	99	BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°.	180
Le Saint-Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol.	200	Panthéon des Illustrations françaises au XIX <sup>e</sup> siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément.	100
LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX <sup>e</sup> siècle, 15 volumes.	600	Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographies.	100
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°.	200	Des Quichottes. Grandes illustrations de G. Doré, 332 planches, 2 vol. gr. in-folio.	100
Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Yverville, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures.	100	DANTE. Enfer, 1 vol. illustré par G. Doré, 100 gravures.	100
Prix, broché, 25 fr., et relié en 2 vol.	100	Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches.	100
		Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition.	100
		Les grandes machines, par Turgan, 10 vol. in-4°, avec gravures.	120

**CRÉDIT MUSICAL** Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc. La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**BIBLIOTHÈQUE CONTEMPORAINE DE MÉDECINE PRATIQUE**

EN VENTE :

**Les Maladies chroniques**, par le docteur DUPOUY, de la Faculté de Paris, comprenant l'histoire, la description et le traitement de la goutte, du rhumatisme, de la chloro-anémie, du rachitisme, de la scrofule, de la phthisie pulmonaire, du cancer, de l'albuminurie, du diabète, des dartres etc. 1 vol. Prix 50 centimes.

**La Petite Chirurgie**, par le docteur FILLEAU, de la Faculté de Paris, comprenant: les soins à donner dans les accidents et au début des maladies, les topiques et différents remèdes, le traitement des contusions, des plaies, des brûlures, des fractures, des hémorragies, les petites opérations et les pansements que l'on peut pratiquer soi-même, les empoisonnements et les contre-poisons, le traitement des varices, et des hernies, l'orthopédie, l'art dentaire, etc., etc. 1 vol. Prix 50 centimes.

**SOUS PRESSE :**

**Maladies du système nerveux**, par le docteur DUPOUY. 1 vol. Prix 50 centimes.

Pour se procurer ces ouvrages, s'adresser chez les libraires de Paris et des Départements.

Si l'on désire recevoir ces ouvrages franco, adresser 60 centimes par chaque volume en mandat de poste ou timbres-poste à M. ALCAN-LÉVY, imprimeur-éditeur, rue de Lafayette, 61, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.